

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 06 Avril 2016

**Présents :** Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Hugues Declercq, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Monique Laporte, Pascal Tellier, Catherine Oden, Laurent Henneron, Philippe Sonneville, Bénédicte David, Gontran Verstaen.

**Donnent procuration :** Odette Malvache-Delestrez à Mark Mazières, Claude Frenois à Bruno Wulleput, Catherine Duplouy à Patrice Seingier, Cécile Devadeerre à Katia Decalf.

**Absente :** Amandine Labalette.

**Secrétaire de Séance :** Mark Mazières

Effectif du Conseil Municipal : 23

Présents en séance : 18

Absents : 5 dont 4 procurations

Monsieur le Maire, Président de séance, constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut commencer ses travaux conformément à l'article L.2121-17.

### 1 – Approbation du compte de gestion 2015

Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal le compte de gestion 2015. Ce document comptable retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Ce compte de gestion est dressé pour l'exercice passé par Monsieur Hervé Bassez, Inspecteur principal des Finances Publiques.

Il est proposé au Conseil municipal de déclarer que ce compte de gestion pour l'exercice 2015, visé et certifié par Monsieur Joël Devos, Maire de Steenwerck et ordonnateur de dépenses, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 2 – Approbation du compte administratif 2015

Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal le compte administratif 2015. Ce document, présenté sous la responsabilité de Monsieur le Maire, permet de clôturer les comptes de l'année concernée.

Pour l'exercice 2015, il se présente de la façon suivante :

Sections	Réalisations	Résultat de clôture 2014	Résultat de clôture 2015	Reste à réaliser au 31 décembre 2015
Fonctionnement :				
Dépenses	2 733 318,45			
Recettes	2 936 858,67			
	<b>+ 203 540,22</b>	<b>+ 364 523,75</b>	<b>+ 568 063,97</b>	
Investissements :				
Dépenses	1 798 803,92			120 129,26
Recettes	1 131 696,32			492 857,20
	<b>- 667 107,60</b>	<b>+ 447 358,53</b>	<b>- 219 749,07</b>	<b>+ 152 978,87</b>
Total cumulé	<b>- 463 567,38</b>	<b>811 882,28</b>	<b>+ 348 314,90</b>	

Comme le veut l'article L 2121-14, Monsieur le Maire se retire lors du vote d'approbation dudit compte. Le Conseil municipal est présidé désormais par Madame Marie-France Briche, conseillère municipale désignée pour organiser ce vote.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif pour l'exercice 2015.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

## Compte rendu du Conseil Municipal du Mercredi 06 Avril 2016

### 3 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 au budget 2016

Après avoir examiné le compte administratif et validé le résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2015, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015	<b>+ 568 063.97 €</b>
1°) – Affectation en réserves d'investissement Au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés »	<b>150 000.00 €</b>
2°) – le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>418 063.97 €</b>

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 4 – Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2016

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition pour 2016 doivent être votés par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'exercice 2016.

Les taux proposés pour l'année 2016 sont les suivants :

Taxes	Taux votés en 2015	Base d'imposition	Taux proposés pour 2016	Produits attendus
Taxe d'habitation	18,80 %	2 060 000,00 €	18,80 %	387 280,00 €
Taxe sur le foncier bâti	18,90 %	1 477 000,00 €	18,90 %	279 153,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	36,20 %	246 300,00 €	36,20 %	89 161,00 €
			Total :	755 594,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal approuver les taux d'imposition pour l'exercice 2016.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### 5 – Approbation du budget Primitif 2016

Madame Debruyne, adjointe aux Finances, présente au Conseil municipal le budget primitif 2016. Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement</b>	3 109 864,22 €	3 109 864,22 €
<b>Section d'investissement</b>	1 266 478,55 €	1 266 478,55 €
<b>Total</b>	<b>4 376 342,77 €</b>	<b>4 376 342,77 €</b>

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal approuver le budget primitif pour l'exercice 2016.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

### **6 – Demande de subvention au Conseil Départemental – Extension du Musée de la vie rurale**

La commune de Steenwerck dispose d'un musée ouvert toute l'année, installé dans une ancienne ferme et qui propose de présenter la vie d'un village flamand entre 1850 et 1950.

Il dispose actuellement d'une surface de présentation de 1 500 m<sup>2</sup> et des collections présentant plus de 6 000 objets.

Il a accueilli en 2015 plus de 20 000 visiteurs.

Le développement actuel du Musée est limité par la configuration actuelle des lieux qui ne permet plus de proposer les collections dans des conditions satisfaisantes.

Ainsi, il est envisagé une extension dudit Musée par la construction d'une grange annexée au bâtiment actuel, qui permettrait de proposer au public des objets retraçant le passé industriel de la vallée de la Lys, notamment toute l'activité textile.

La surface dudit bâtiment serait de 300 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité pour la commune de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre de l'aide à l'aménagement des musées thématiques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention à hauteur de 100 000,00 € et de l'autoriser à prendre toute disposition et décision permettant la mise en œuvre de cette délibération.

*Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal*

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22 heures.*